

Convention Location

Salle des fêtes



Demandeur

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Motif :

adresse Email:

Horaire :

Dates de réservation souhaitées :

du / /20 au / /20

soit soirs(s) de la semaine (lun, mar, mer, jeu)

x 200€ (habitants de Millery)

soit soirs(s) de la semaine (vendredi)

x 300€ (habitants de Millery)

soit 1 jour de weekend (sam, dim, veille et jour férié)

x 400€ (habitants de Millery)

soit 2 jours de weekend (sam, dim, veille et jour férié)

x 600€ (habitants de Millery)

Total = €

Numéro du chèque de Caution :

Numéro du chèque de règlement

Je fournis un justificatif de responsabilité civile en cours de validité

Sur les Tables et les murs : l'utilisation d'agrafes, de punaises, de scotch est interdite.

(Patafix autorisé)

L'ensemble du bâtiment est NON FUMEUR et interdit aux animaux

Merci de veilliez à la tranquillité du voisinage

**Numéro à contacter en cas de problème en dehors des horaires de la
mairie (astreinte des élus) : 06.61.66.18.51**

**Toute infraction au présent règlement sera poursuivie conformément aux lois et règlements en
vigueur.**

REMISE EN ETAT DE LA SALLE

Après utilisation, la salle doit être rendue selon le plan de rangement affiché dans la salle

- Le Sol est Balayé
- Les Chaises rangées par piles de 10
- Les toilettes sont nettoyées
- L'éclairage est coupé
- Les portes sont fermées et verrouillées

**En cas de manquement total ou partiel à cette disposition,
les frais correspondants vous seront adressés**

Les déchets sont triés :

(poubelle jaune pour bouteilles plastiques et emballages, poubelle grise pour les déchets non recyclables).
A l'extérieur, les déchets seront déposés dans les bacs prévus à cet effet, en respectant les couleurs pour le tri.
chaque bac est fermé à clé. les clefs vous sont remises avec celle de la salle.

Les bouteilles en verre seront déposées directement dans le collecteur à verre à l'extérieur de la salle

En cas de manquement des consignes de tri, une amende de 50€ vous sera adressé

Je soussigné, , avoir pris connaissance du règlement de la salle des fêtes et m'engage à le respecter.

A Millery le

signature :

Cadre réservé à la mairie :

Demande acceptée :

Demande refusée :

Le / /

NOM et signature :

Vos données personnelles

Vos données personnelles sont traitées sous la responsabilité du **Maire de Millery** dans le cadre de l'étude des demandes de réservations de salles communales sur la base d'une obligation légale.

En l'absence de réponse aux champs obligatoires, votre dossier ne pourra être traité et ne nous permettra pas de vous apporter la réponse la plus adaptée à votre situation.

L'accès à vos données personnelles est limité aux élus concernés, au personnel habilité de nos services, et limité systématiquement aux informations nécessaires à la réalisation de leurs missions respectives.

Vos données sont conservées au sein de l'U.E et détruites conformément à la législation.

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition lorsque le droit l'autorise et de retirer votre consentement.

Vous disposez également d'un droit à la portabilité lorsque les possibilités le permettent et à la limitation du traitement (plus d'informations : cnil.fr)

Pour toute demande d'information ou pour exercer vos droits, contacter notre Délégué à la Protection des données.

Par mail : mairie-millery@contacdpo.fr

Par courrier postal : DPO, Mairie de Millery, 3 Av Saint Jean, 69390 Millery

Un justificatif d'identité valide et signé est à joindre à toute demande.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la Cnil ou par voie postale.